



Présentation du Rapport Financier 2022 Assemblée Générale de THEMMA

Cher-es adhérent-es,

Je prends le difficile exercice de succéder à Claire Latarget, qui m'a précédée à ce poste et que je remercie. De même l'accompagnement des salariées Anaïs Desvignes et Claire Duchez a été plus que précieux pour mener à bien cette fonction d'élu, rejoint dans le bureau par Samuel Beck, qui, à peine élu, n'a pas hésité à sauter à pieds joints dans la fonction de trésorier adjoint.

Ceci dit, 2022 a été comme prévu une année de « reprise ». Pas du point de vue économique, mais du point de vue de l'activité, du « pouvoir se retrouver en vrai ». Les Rendez-vous du Commun ont connu le tuilage de la fin du cycle 2 et l'amorce du cycle 3. Ce cycle de rencontre est quasiment bouclé en fin d'année.

Une Assemblée Générale qui s'est de nouveau tenue en « présentiel », bref, en chair et en os au Musée des Arts de la Marionnette-Gadagne à Lyon, fait que le poste déplacement mission a au regard de l'exercice précédent connu une expansion, plutôt logique et en croissance.

De porter à votre connaissance, la mise à jour d'une écriture dans les réserves : a été voté à l'AG 2022 l'imputation du déficit 2021 à la réserve « projet associatif ». L'imputation aurait dû être faite sur la réserve générale. Le Commissaire aux comptes a suggéré une modification pour ne pas doubler l'imputation de la réserve associative puis qu'il apparaît déjà dans le bilan la réserve consommée.

A noter donc, que l'écriture comptable laisse apparaître une « augmentation substantielle » du poste déplacement /mission qui est une sorte de trompe l'œil. En effet, le Rendez-vous du Commun en Nouvelle-Aquitaine a connu un soutien unique de la part de la DRAC via le nouveau CNMa, l'Espace Jéliote à Oloron-Sainte-Marie, avec une enveloppe supplémentaire, permise par le plan de relance, et dont THEMMA a été l'opératrice. Par un effet d'écriture, les frais de mission ont été chargés pour THEMMA, mais équilibrés par le produit de cette enveloppe « providentielle ».

Les produits financiers exceptionnels d'un total de 22 296 € correspondent donc à la subvention DRAC Nouvelle-Aquitaine (16 042 €) et au versement du reliquat des A Venir par le producteur délégué de la dernière édition en 2021, Marionnettissimo (environ 6 253 €).

Pour cette dernière subvention, et les reliquats détaillés ci-après, le comité de pilotage des A Venir a statué : les A Venir 2022 (5 000 €) + un reliquat de 2019 (150 €) + le reliquat de 6 253 € versé par Marionnettissimo sont reportés sur 2023 en fond dédié.

Ces deux éléments donc, l'AG et le Rendez-vous du Commun en Nouvelle Aquitaine font apparaître un différentiel en charge de déplacement significatif mais justifié.

Le déficit en 2022 est de -1 169 €. Nous vous soumettons l'imputation de ce résultat à la réserve.

Jean Christophe Canivet, trésorier
Avril 2023